



**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du jeudi 31 mars 2011**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs -
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1., 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2,
7.3, 7.4, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.7, 10.2, 10.3, 10.4, 10.5, 10.1

Le rapport 3.6 a été retiré de l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h10

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU (jusqu'au rapport 1.1.1) Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 4.3), Geneviève VERRON (jusqu'au rapport 4.3) Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 4.3), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 5.4), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 3.7), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 4.3), Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 1.2.1), Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 1.1.6), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.1), Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (jusqu'au rapport 0.1), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'au rapport 0.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL Beure : Auguste KOELLER (représenté par Michel PIDANCET) Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 0.1) Champagny : Claude VOIDEY (représenté par Michel GABRIEL) Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Catherine BOTTERON Chaudfontaine : Jacky LOUISSON Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1), Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 1.1.1) Mamirolle : Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey-Salines : Marcel FELT (jusqu'au rapport 0.1), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noiron : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS Pelousey : Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT (représenté par Dominique GRUBER) Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 0.1)

Etaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Solange JOLY, Carine MICHEL, Béatrice RONZI, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMALLE Champoux : Thierry CHATOT Chatillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Didier MARQUER Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Catherine BARTHELET Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Roche-lez-Beaupré : Jean-Pierre ISSARTEL Thise : Jean TARBOURIECH Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du rapport 1.1.2), E. ALAUZET, T. BENETEAU De LAPRAIRIE (à partir du rapport 5.1), B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI, D. GENDRAUD (jusqu'au rapport n°3.7), F. GERDIL (à partir du rapport 1.1.1), A. GHEZALI, J.F. GIRARD (à partir du rapport 1.1.1), L. HAKKAR (à partir du rapport 1.2.2), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.7), S. JOLY, J.S. LEUBA (jusqu'au rapport 0.1), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 0.1), J. PANIER (à partir du rapport 1.1.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER, M.N. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), N. WEINMAN, P. CHANEY, A. BLESSEMALLE (jusqu'au rapport 0.1), R. REYLE (à partir du rapport 1.1.1), D. PARIS, M. FELT (à partir du rapport 1.1.1), S. MONLLOR, P. BELUCHE, C. BARTHELET, J.M. BOUSSET, J. TARBOURIECH

Mandataires : M. DEVILDE (à partir du rapport 1.1.2), C. THIEBAUT, F. MONNEUR (à partir du rapport 5.1), F. PRESSE, J.P. GOVIGNAUX, J.J. DEMONET (jusqu'au rapport n°3.7), N. BODIN (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), S. JEANNIN (à partir du rapport 1.2.2), C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.7), A. MENETRIER, N. BODIN (jusqu'au rapport 0.1), F. ALLEMANN, N. GUILLEMET (jusqu'au rapport 0.1), F. FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), M. OMOURI, J.C. ROY, J.L. FOUSSERET (à partir du rapport 1.1.1), S. WANLIN, M. PIDANCET, R. REYLE (jusqu'au rapport 0.1), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.1), C. PREIONI, D. JOLY (à partir du rapport 1.1.1), M. COTTINY, B. BOURDAIS, C. OYTANA, J.M. FAIVRE, B. MOYSE

Délibération n°2010/001338

Rapport n°5.1 - Validation du projet d'établissement 2011-2016 du CRR

Validation du projet d'établissement 2011-2016 du CRR

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, Tourisme, Sports

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015 Budget annexe CRR	Budget de fonctionnement du CRR

**Cf. document annexe :
Projet d'établissement 2011/2016
du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon**

Résumé :

Le CRR relève de la compétence du Grand Besançon depuis le 1^{er} janvier 2006. Pour le seul territoire du Grand Besançon, 1 429 élèves originaires de 46 communes reçoivent un enseignement dispensé par le CRR.

L'élaboration d'un projet d'établissement et sa mise en œuvre sont, depuis 2006, rendus obligatoires par les textes réglementaires. Ce projet doit tracer les grandes lignes de l'action du CRR sur son territoire sur les 5 à 6 années à venir et préciser les moyens de leur mise en œuvre. C'est en ce sens un véritable projet politique qui doit être adopté par délibération de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

C'est dans cette optique et dans le cadre d'une démarche de projet participative que le projet d'établissement du CRR du Grand Besançon a été élaboré.

Ce projet d'établissement intervient à un moment clé de la vie du CRR. Il doit être sa ligne directrice indispensable pour préparer l'avenir et être au rendez-vous des années 2012 et 2013. En effet, l'année 2012 doit être l'année du renouvellement par l'Etat du classement de l'établissement en Conservatoire à Rayonnement Régional. L'année 2013 sera, quant à elle, l'année de son entrée dans ses nouveaux locaux au sein de la Cité des Arts et de la Culture. Ce 1^{er} essai transformé, ce projet d'établissement et le programme d'actions qui en découle nous emmènent jusqu'en 2016, avec la vision à terme, d'un CRR :

- offrant un enseignement de qualité, au service de tous les habitants du territoire, en phase avec leurs besoins et bâti en cohérence avec le réseau des écoles de musique du Grand Besançon,
- venant enrichir l'offre culturelle locale et contribuant au rayonnement artistique régional grâce à une saison et des actions culturelles riches et inventives,
- véritable locomotive départementale et régionale de l'enseignement musical, avec un 3^{ème}/4^{ème} cycle attractif, une implication forte dans le pôle d'enseignement supérieur interrégional, un centre de ressources et jouant un rôle actif dans la mise en réseau des Conservatoires de l'ensemble du Département et de la Région.

Pour cela, ce projet passe par une nouvelle organisation et une optimisation des moyens humains mais aussi par leur renforcement indispensable pour l'obtention du label notamment. Sur ce point, avant de satisfaire toute demande de création de poste ou d'heures complémentaires; les possibilités de redéploiements seront étudiées très précisément par les élus au regard des orientations et priorités politiques affichées dans le projet d'établissement.

Ce dernier nécessite également des moyens matériels, pédagogiques et financiers permettant de répondre aux missions du CRR. Il doit prendre en compte enfin l'installation dans un nouveau bâtiment de la Cité des Arts et de la Culture.

Financièrement, l'implication du Grand Besançon, mais aussi le soutien de l'ensemble de nos partenaires, Etat, Région, Département, en particulier, est indispensable pour permettre sa mise en œuvre.

Ce rapport présente les grands enjeux du projet d'établissement 2011-2016 du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR). Il retrace également la démarche de travail qui a été adoptée pour élaborer ce projet. Il s'attache enfin à préciser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce projet : moyens humains, matériels, organisationnels, mais également moyens financiers.

La mise à niveau et le déploiement du Conservatoire passent en effet obligatoirement par la mobilisation de financements supplémentaires.

Le soutien de l'Etat, de la Région et du Département notamment est essentiel pour la réussite de ce projet d'un CRR au sein de la Cité des Arts et de la Culture, à la hauteur de l'ambition affichée collectivement pour ce nouvel équipement culturel.

I. Le CRR du Grand Besançon

Le CRR relève de la compétence du Grand Besançon depuis le 1^{er} janvier 2006.

Pour le seul territoire du Grand Besançon, 1 429 élèves originaires de 46 communes reçoivent un enseignement dispensé par le CRR.

Le CRR emploie environ 106 agents, dont 82 enseignants et 24 agents administratifs et techniques.

Les objectifs du CRR en matière d'enseignement sont étendus et multiples, ils vont de l'éveil des jeunes enfants, à la formation des musiciens, danseurs et comédiens amateurs et préparent ceux d'entre eux en ayant les aptitudes et ayant fait le choix d'une carrière professionnelle dans ces domaines.

II. Un projet politique à valider par la Collectivité

L'élaboration d'un projet d'établissement et sa mise en œuvre par la direction du CRR, en concertation avec l'équipe pédagogique et les partenaires externes concernés sont, depuis 2006, rendus obligatoires par les textes qui régissent l'enseignement artistique.

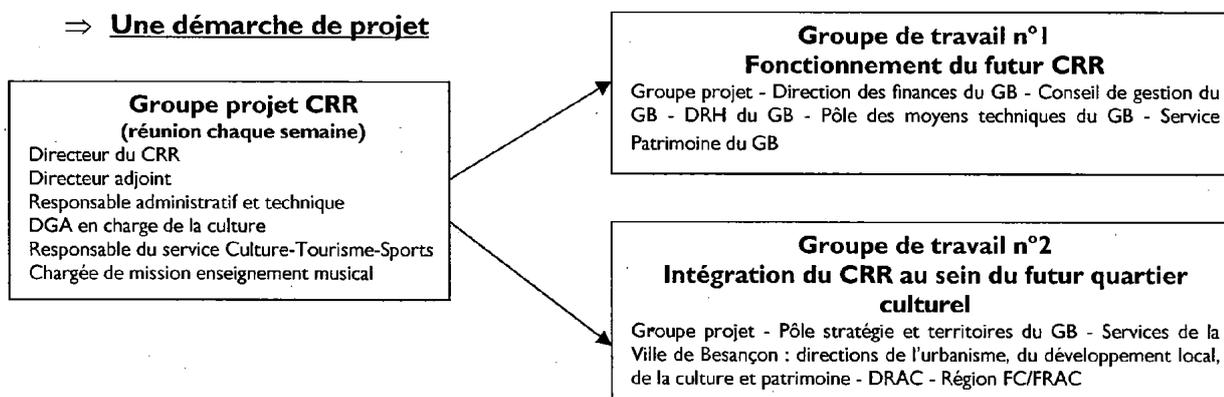
Ce projet doit tracer les grands axes de l'action du CRR sur son territoire sur les 5 à 6 années à venir et préciser les moyens de sa mise en œuvre.

C'est en ce sens un véritable projet politique qui doit être adopté par délibération de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

III. Une démarche engagée depuis septembre 2009

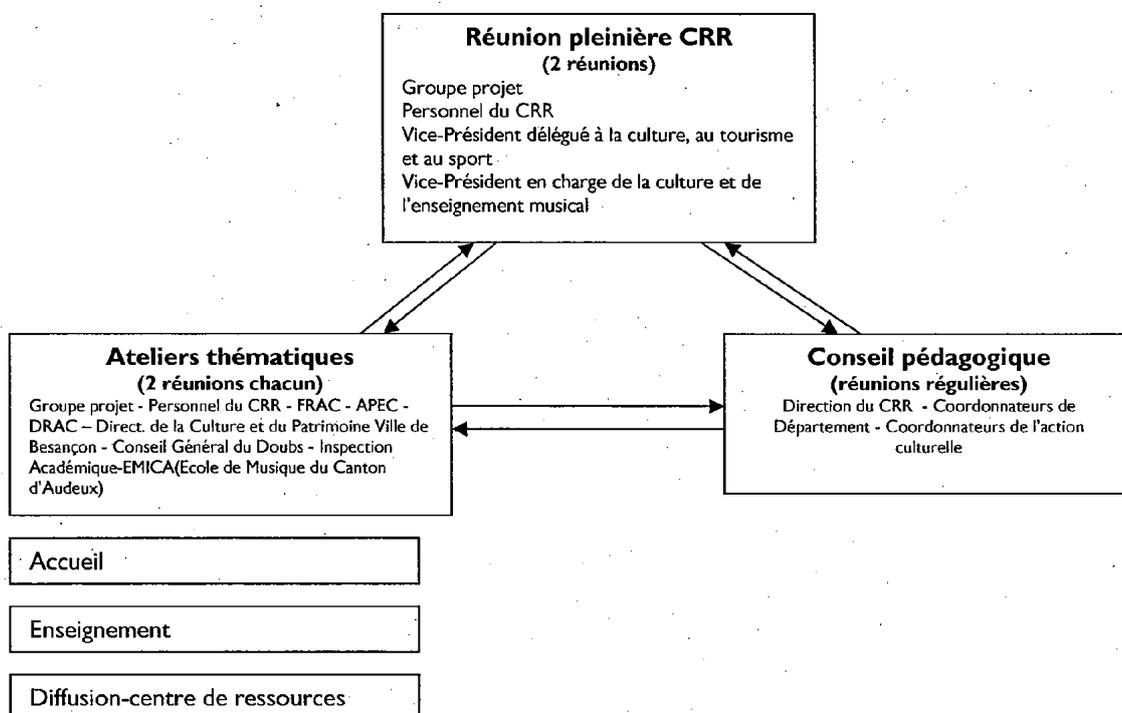
C'est dans cette optique et dans le cadre d'une **démarche de projet participative** associant l'ensemble du personnel du CRR, les services de la CAGB et les partenaires externes que le projet d'établissement du CRR a été élaboré depuis septembre 2009.

⇒ Une démarche de projet



⇒ Une démarche participative

Consultation et association à la démarche des agents du CRR et des partenaires extérieurs :



Consultation de l'ensemble des usagers du CRR

Un questionnaire relatif à l'accueil au sein du CRR, élaboré avec l'appui du service qualité du Grand Besançon a été diffusé à l'ensemble des usagers du CRR : élèves, parents d'élèves, associations, personnel afin de recueillir leur avis sur le fonctionnement actuel et de recenser leurs attentes.

L'APEC (association des parents d'élèves du CRR) a également conduit en interne un travail d'enquête afin de recueillir les avis des parents sur cet accueil.

IV. Les étapes clés à venir et les enjeux

Ce projet d'établissement intervient à un moment clé de la vie du CRR.

2 rendez-vous vont marquer les années à venir :

- 2012 : date butoir pour solliciter le renouvellement du label CRR accordé en 2006 aux ex-CNR,
- 2013 : entrée du CRR dans ses nouveaux locaux au sein de la Cité des Arts et de la Culture.

Passé ce cap, le projet d'établissement et le programme d'actions qui en découle nous emmènent jusqu'en 2016, avec la vision à terme, d'un CRR jouant pleinement son rôle dans le paysage artistique local, départemental, régional et au-delà.

Aussi, les 5 enjeux de ce nouveau projet d'établissement se déclinent comme suit :

- ⇒ **Un CRR à la hauteur de l'ambition de la future Cité des Arts et de la Culture** : accueil, optimisation des nouvelles fonctionnalités, saison culturelle dans et hors les murs, partenariats avec les établissements culturels voisins...
- ⇒ **Se conformer au label Conservatoire à Rayonnement « Régional »** pour Besançon, garant d'une offre de formation de niveau régional, du maintien et de l'évolution des financements de l'Etat et du Département et du financement de la Région.
- ⇒ **Contribuer à l'offre d'enseignement supérieur départementale et régionale** : 3^{ème} cycle, pôle d'enseignement supérieur, **et au rayonnement culturel de la Région** : saison culturelle incluant une saison des professeurs, partenariats...
- ⇒ **Un CRR actif sur l'agglomération** : tendre vers un enseignement structuré à l'échelle de l'agglomération, de qualité et dispensé de façon complémentaire par le CRR et les écoles associatives : en matière de sensibilisation, d'enseignement traditionnel et de classes à horaires aménagés dans les écoles et les collèges du territoire.
- ⇒ **Un CRR positionné comme centre de ressources et de formation, et tête de réseau** vis-à-vis des autres écoles de l'agglomération, des autres Conservatoires et Ecoles du Département du et de la Région.

V. Les axes de développement du projet d'établissement

Les grandes orientations du projet d'établissement sont déclinées ci-après en 5 axes et 7 objectifs qui constituent l'ossature du projet en cours de rédaction finale.

A/ Un CRR à la hauteur de l'ambition de la Cité des Arts et de la Culture

Objectif 1 - Mettre en place un accueil et un rayonnement à la hauteur de l'ambition de la Cité des Arts et de la Culture en s'appuyant notamment sur les nouvelles fonctionnalités et la qualité architecturale du bâtiment.

- ⇒ Un accueil mutualisé des 2 équipements FRAC et CRR avec de nouvelles fonctions : une information culturelle et touristique, un espace cafétéria-boutique.
- ⇒ Une optimisation des fonctionnalités des nouveaux locaux :
 - un auditorium : le lieu de diffusion du CRR, un espace adapté pour les pratiques collectives, un équipement mis à disposition des écoles associatives,
 - une salle de répétition pour l'Orchestre Régional dans le cadre d'un partenariat resserré en cours de construction,
 - des espaces à disposition des acteurs locaux et extérieurs : centre de documentation mutualisé FRAC/CRR, auditorium, salles de travail...
 - des animations (expositions, concerts, valorisation du patrimoine...) dans les espaces intérieurs (passage des arts, hall) et extérieurs (jardins d'harmonie, théâtre de verdure).
- ⇒ Un bâtiment BBC (bâtiment à basse consommation) énergie de grande qualité architecturale à valoriser touristiquement.
- ⇒ Un équipement phare devant jouer un rôle d'entraînement dans un nouveau quartier culturel : partenariats culturels et pédagogiques à construire avec les autres équipements : FRAC, Rodia, Bastion, Fabrique culturelle, ERBA...

B/ Un CRR proposant une offre de formation de niveau régional

Objectif 2 - Compléter les cursus musique, danse, théâtre, mettre en place des partenariats, améliorer la qualité de l'enseignement pour élever le niveau global d'enseignement et obtenir le maintien du label.

- Poursuivre la mise en place d'un département jazz et musiques actuelles (en préfiguration depuis 2008/2009).
- Compléter la formation danse en proposant une formation diplômante dans les 3 esthétiques (danse contemporaine, danse classique et danse jazz, 3^{ème} composante actuellement absente).
- Compléter le cursus théâtre jusqu'au cycle spécialisé pré-professionnel.
- Développer une pédagogie innovante (éveil pluri-artistique, création, évaluation, soutien, transversalité).

Objectif 3 - Etre moteur de l'élargissement à la Franche-Comté du pôle d'enseignement supérieur en musique (PESM) de Bourgogne.

- Contribution à l'élaboration du projet de PESM interrégional via l'élargissement de celui existant en Bourgogne tout en positionnant des spécificités et forces franc-comtoises.
- Mise à disposition par le CRR de professeurs aptes à enseigner à ce niveau, de locaux et de moyens matériels.

C/ Un CRR d'agglomération

Objectif 4 - Développer l'intervention du CRR sur le territoire du Grand Besançon en matière d'enseignement et en termes d'actions culturelles en complémentarité et en partenariat avec les écoles associatives.

- Développement de la sensibilisation dans les écoles en coordination avec les autres acteurs (écoles de musique associatives du réseau, Orchestre...) et l'Education Nationale.
- Structuration de l'enseignement traditionnel sur l'ensemble du territoire via un conventionnement avec les écoles en place ou en cours de constitution (démarche sur le secteur Plateau) en commençant par le 1^{er} cycle.
- Développement de CHAMD (Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse) dans les quartiers de Besançon et dans la périphérie (filière voix, danse).
- Développement des actions culturelles dans l'agglomération (saison, projets) en lien avec le réseau des écoles de musique du Grand Besançon.

D/ Un CRR proposant une véritable saison culturelle

Objectif 5 - Développer une saison culturelle annuelle et concertée.

- Mise en place d'une Unité de programmation associant les vice-présidents en charge du CRR.
- Concertation avec les autres scènes (bisontines, départementales, régionales) et prise en compte de l'optique touristique (programmation, actions culturelles durant les week-ends, vacances et en saison estivale).
- Développement d'une saison des professeurs du CRR dans le cadre de leur activité pédagogique leur permettant de s'exprimer artistiquement.
- Programmation à la Cité des Arts et de la Culture, à Besançon et dans les communes périphériques.

E/ Un CRR, centre de ressources et tête de réseau

Objectif 6 - Développer la fonction de centre de ressources au service des écoles de l'Agglomération et du Département du Doubs notamment.

- Mise en place d'un centre de ressources documentaires dématérialisé et innovant.
- Mise en place d'une banque de matériel (parc instrumental pour l'éveil musical, matériel technique...).
- Mise en place d'un cycle de formation continue pour les enseignants de l'Agglomération et du Département.

Objectif 7 - Etre moteur de la mise en réseau des Conservatoires et Ecoles à différents échelons.

- Mise en réseau :
 - à l'échelle des conservatoires de la région délivrant le DEM (Diplôme d'Etudes Musicales) : Belfort, Dole, Montbéliard,
 - à l'échelle de l'entité politique Centre-Franche-Comté en construction (Dole, Montbéliard, Pontarlier, Vesoul...) : démarche qui prévoit un travail partenarial exploratoire dans certains domaines de compétences, notamment la culture,
 - à l'échelle de la Métropole Rhin-Rhône (dans la continuité de l'étude sur l'offre lyrique de la MRR),
 - avec les partenaires Suisses (Lausanne, Neuchâtel).
- Complémentarité des moyens : enseignants, ressources documentaires...
- Projets en commun : projets culturels, saisons, master-classes...

VI. Des études à conduire en 2011

Directement liées à l'installation du CRR au sein de la Cité des Arts et de la Culture, 2 études vont en outre être engagées par la CAGB début 2011.

A/ Etude de faisabilité de la cafétéria-boutique

Cette étude doit permettre de cerner le marché, d'apprécier la faisabilité du projet, de préciser le concept de cafétéria-boutique et d'arrêter le mode de gestion le plus approprié.

B/ Etude sur l'intégration du CRR dans son futur quartier

Cette étude porte sur l'intégration de la Cité des Arts et de la Culture dans le futur quartier à vocation culturelle.

Elle se décompose en 2 volets :

- un volet sur l'intégration urbaine de la Cité des Arts et de la Culture : intégration urbaine, cheminements piétons et cyclables depuis le centre-ville, desserte en transports en commun, cohérence avec le projet Prés-de-Vaux, avec le projet Cœur d'Agglo. Il a été confié à l'Agence d'Urbanisme, qui doit présenter prochainement un rendu à la CAGB,
- un volet plus exploratoire portant sur les potentialités de développement d'une économie culturelle dans le futur quartier de la Cité des Arts et de la Culture : commerces, ateliers d'artistes, designers... Cette démarche à laquelle sont associés les services de la Ville de Besançon, de la Région, de l'Etat (DRAC, ABF...) fait l'objet d'une commande à un bureau d'études spécialisé.

Il est à noter que cette démarche a été retenue au titre du programme européen ESIMEC (programme qui soutient les projets relatifs aux nouvelles voies de développement des villes moyennes entre 100 et 250 000 habitants) et se déroule dans le cadre d'un partenariat avec une dizaine de villes européennes.

VII. Incidences en termes de moyens organisationnels, matériels, humains et financiers

La mise en œuvre du projet d'établissement passe par une réorganisation et un développement des moyens, prenant en compte notamment l'installation du CRR dans la Cité des Arts et de la Culture.

A/ Evolutions organisationnelles envisagées

1. Une mutualisation entre le CRR et le FRAC

Cette mutualisation est prévue autour des fonctions suivantes :

- accueil, y compris cafétéria-boutique (pilotage CAGB/CRR),
- centre de documentation (pilotage Région/FRAC),
- entretien-maintenance du bâtiment (pilotage CAGB-PMT/CRR).

2. La refonte de l'organigramme du CRR organisé en 2 pôles et 1 cellule

La mise en œuvre du projet d'établissement nécessite une réorganisation et un renforcement des équipes. L'organigramme prévisionnel est ainsi structuré comme suit :

- un pôle administratif et technique sous la responsabilité d'un secrétaire général,
- un pôle pédagogique sous la responsabilité du directeur adjoint,
- une cellule développement culturel rattachée à la direction.

3. La mise en place d'une unité ou comité de programmation

La mise en place d'une véritable saison culturelle passe par le pilotage d'une programmation concertée avec les partenaires. Il est proposé pour cela de mettre en place une unité (ou comité) de programmation :

- comprenant notamment les élus en charge de la culture,
- chargée de valider la saison culturelle,
- chargée de veiller à ce que la concertation s'établisse avec les autres équipements.

4. La consolidation ou le développement de partenariats

L'instauration de partenariats est essentielle pour développer les projets du CRR qui entend profiter de sa nouvelle localisation pour tisser des liens forts avec les équipements voisins, en particulier, mais également avec les autres équipements bisontins, départementaux et régionaux. Ainsi, des partenariats sont envisagés :

- avec le FRAC pour des projets culturels à monter en commun,
- avec la Rodia et le Bastion autour du Département jazz et musiques actuelles,
- avec le Théâtre de l'Espace et le Centre Dramatique National pour le Département théâtre,
- avec les acteurs locaux, départementaux et régionaux (Centre Chorégraphique de Franche-Comté, compagnies de danse...) pour le Département danse,
- avec l'Orchestre, le Théâtre Musical, les organisateurs de festivals et les écoles associatives (sensibilisation et enseignement dans l'agglomération),
- avec les autres Conservatoires pour le développement de projet, des mutualisations de moyens...

B/ Moyens humains

L'entrée dans un nouvel équipement offrant de nouvelles fonctionnalités et l'évolution des missions du CRR nécessitent une mise en adéquation des moyens humains dédiés.

1. Une évolution des postes et des compétences

Cette évolution prendrait en compte :

- les nouvelles fonctions de l'accueil (langues étrangères, informations culturelles et touristiques, billetterie),
- les nouvelles fonctions techniques (auditorium, décentralisation de l'action culturelle),
- les nouvelles esthétiques enseignées (musiques actuelles...),
- les nouveaux niveaux d'enseignements (PESM, formation continue),
- le développement de l'enseignement dans l'agglomération (sensibilisation, CHAMD...).

2. Des créations ou redéploiements de postes et une évolution des heures d'enseignement

Afin de répondre aux enjeux et axes de développement du projet d'établissement, un certain nombre de nouvelles missions ou fonctions sont à mettre en place au sein du CRR en matière pédagogique, administrative et technique, ainsi qu'en termes de développement culturel.

Pour ce faire, des redéploiements de postes permettant d'optimiser les moyens sont envisagés.

Et pour les besoins à satisfaire a priori des créations de poste ou des heures complémentaires, les redéploiements possibles seront néanmoins étudiés au préalable très précisément par les élus au regard des orientations et priorités politiques affichées dans le projet d'établissement.

Deux ans d'ici le déménagement à la CAC ne seront pas de trop pour mener à bien toutes ces actions indispensables.

Nous aurons d'ailleurs sans doute besoin de nous faire aider pour approfondir le diagnostic de cette organisation et projeter son évolution et pour nous appuyer dans les démarches à conduire afin d'être prêts en 2013.

C/ Moyens matériels

1. Mise à niveau du parc instrumental

Au regard de l'état du parc instrumental et des besoins liés à l'installation dans de nouveaux locaux (nombre de salles plus important, auditorium) le CRR a réalisé en 2009-2010, une estimation des besoins en termes de renouvellement et d'acquisition d'instruments.

A présent, au regard du projet d'établissement finalisé, ces besoins nécessitent d'être revisités et précisés. Il est prévu également de passer par une procédure d'appel d'offres incluant l'ensemble des besoins, dans le cadre d'une commande pluriannuelle portant sur l'acquisition (ou autres formules à étudier : location, leasing...) et sur l'entretien d'instruments.

Pour cela, il est prévu de :

- vérifier l'inventaire des instruments réalisé en 2006 lors du transfert,
- mettre à jour et préciser les besoins dans le cadre de l'enveloppe prévisionnelle,
- préparer les éléments permettant de formaliser une commande pluriannuelle dans le cadre du code des marchés publics.

2. Matériel Informatique

Il est prévu d'équiper les salles de cours et le centre de documentation en matériel informatique et audio afin de disposer des outils pédagogiques nécessaires à l'enseignement dispensé.

D/ Moyens pédagogiques

Le développement des actions pédagogiques et culturelles (master-classes, résidences d'artistes, saison culturelle, dématérialisation du centre de documentation, conventionnement avec les partenaires...) nécessite une évolution des moyens financiers alloués.

E/ Entretien-maintenance d'un nouveau bâtiment

Des surfaces multipliées par deux et plus entraînent un coût supplémentaire, mais un coût de fonctionnement moindre au m² (40 € contre 52 € actuellement).

Des moyens humains supplémentaires pour le service patrimoine (pris en charge sur le budget principal) atténués par la mutualisation avec la Région.

F/ Moyens budgétaires

Malgré un gros travail de mutualisation de moyens avec la Région, de redéploiements de postes au sein du CRR, des coûts moindres d'entretien du nouveau bâtiment au m² par rapport à l'actuel et une optimisation des recettes nouvelles ou baisses de charges attendues, la mise en place de ce projet d'établissement nécessite des moyens supplémentaires au regard des inscriptions faites au PPIF avant son élaboration.

Des financements ont donc ensuite été recherchés auprès des autres collectivités pour diminuer au maximum le différentiel à la charge du Grand Besançon.

VIII. Validation du projet d'établissement

Afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet d'établissement et anticiper ainsi la mise en service du CRR et de la Cité des Arts et de la Culture, **l'adoption du projet d'établissement et la validation de ses incidences financières dans le cadre du PPIF sont proposées au Conseil de Communauté du 31 mars 2011.**

Avant cette étape finale, le projet d'établissement a été présenté :

- aux instances paritaire et consultative : CTP du 20 octobre 2010 et au Conseil d'établissement du CRR du 8 novembre 2010,
- aux partenaires : DRAC, Région, Département, Ville.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté émet un avis favorable sur le projet d'établissement 2011-2016 du CRR et sur les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 118
Contre : 0
Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS

D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité



RECU 08 AVR 2011

Répartition géographique des élèves du CRR (en date du 09/09/10)

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	Horaires traditionnels	Horaires aménagés	TOTAL
AMAGNEY	6		6
ARGUEL	1		1
AUDEUX	1		1
AUXON-DESSOUS	4	1	5
AUXON-DESSUS	5	1	6
AVANNE-AVENEY	12	9	21
BESANCON	843	316	1159
BEURE	10		10
BOUSSIERES	4		4
BRAILLANS	3		3
CHALEZE	1		1
CHALEZEULE	9	1	10
CHAMPOUX		1	1
CHATILLON-LE-DUC	5		5
CHEMAUDIN	10	2	12
DANNEMARIE-SUR-CRETE	2	1	3
DELUZ		1	1
ECOLE VALENTIN	9		9
FONTAIN	4	1	5
FRANNOIS	9	1	10
GENNES	3		3
GRANDFONTAINE	13	2	15
LARNOD	5		5
MAMIROLLE	7		7
MARCHAUX	5		5
MAZEROLLES-LE-SALIN	1		1
MISEREY-SALINES	1		1
MONTFAUCON	12	1	13
MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU	5	1	6
MORRE	12		12
NANCRAY	1		1
NOVILLARS	1		1
PELOUSEY	13		13
PIREY	4		4
POUILLEY-LES-VIGNES	6	1	7
PUGEY	2		2
RANCENAY	6	1	7
ROCHE-LEZ-BEAUPRE	3		3
ROUTELE	2		2
SAONE	14		14
SERRE-LES-SAPINS	5		5
TALLENAY	3	1	4
THISE	15	2	17
THORAISE	1	2	3
VAIRE-ARCIER	2	1	3
VORGES-LES-PINS	2		2
TOTAUX	1082	347	1429

**Les conditions du maintien du classement en
Conservatoire à Rayonnement REGIONAL**

Les textes relatifs au classement

Suite à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, par décret du 12 octobre 2006 et arrêté du 15 décembre 2006, l'Etat a déterminé les modalités et les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique en trois catégories :

- conservatoires à rayonnement régional,
- conservatoires à rayonnement départemental,
- conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal.

Le classement prend en compte, notamment, la nature et le niveau des enseignements dispensés, les qualifications du personnel enseignant et la participation de l'établissement à l'action éducative et culturelle locale.

Le classement est accordé pour une durée de sept ans.

Si un établissement ne répond plus aux conditions qui ont motivé son classement dans une catégorie, le ministre décide du changement de catégorie ou la radiation du classement de l'établissement.

En outre, selon les textes, pour mener à bien ses missions, le CRR doit disposer du personnel de direction, administratif et technique nécessaire à leur mise en œuvre, de locaux spécifiques, adaptés et équipés pour les spécialités et disciplines représentées ainsi que des moyens matériels correspondants.

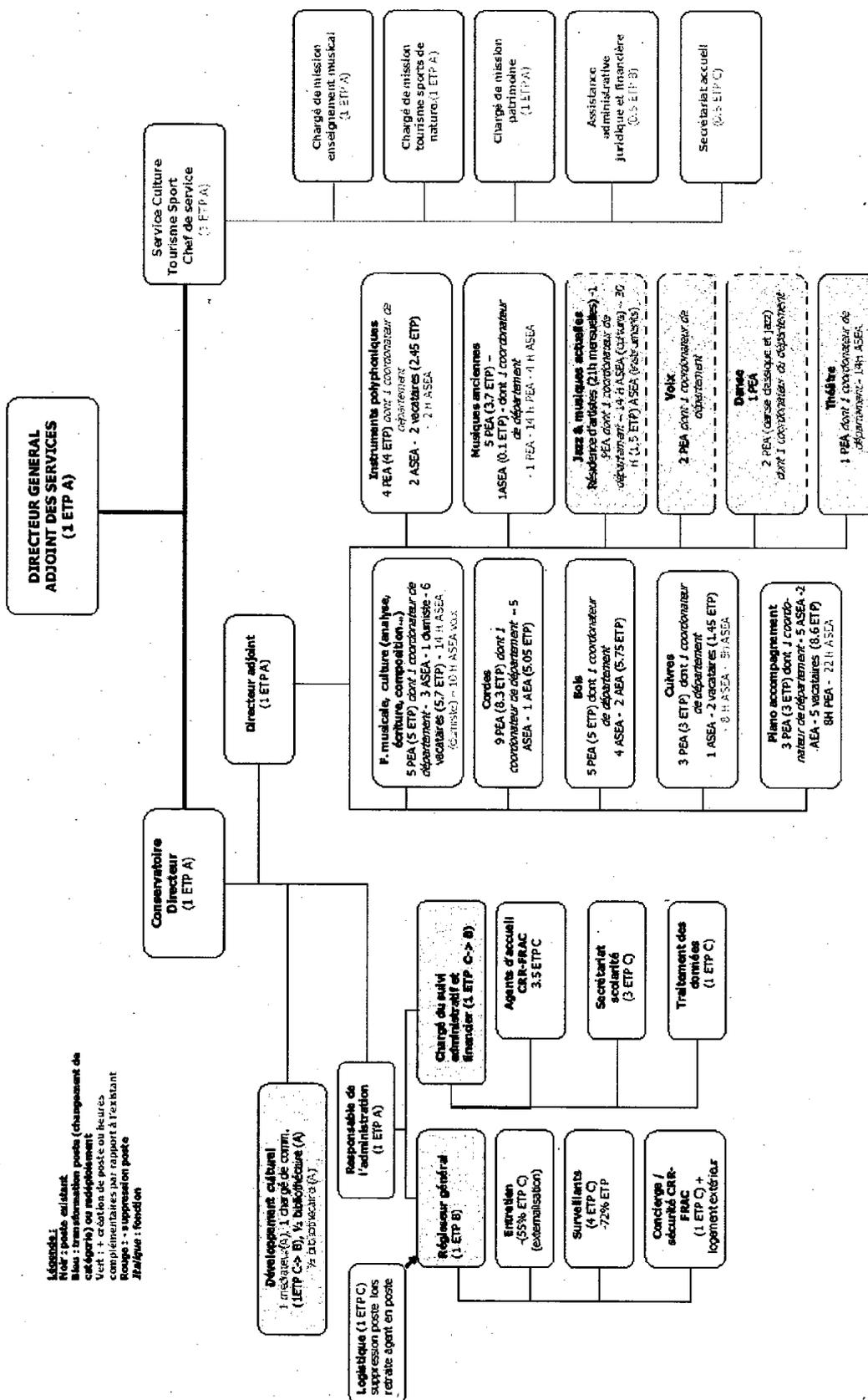
La situation du CRR du Grand Besançon au regard du classement

Les locaux de la Cité des Arts et de la Culture ont été conçus pour permettre le maintien de ce label en offrant à compter de 2013, des locaux adaptés aux missions du CRR : lieu unique d'enseignement, nombreuses salles de cours, studios de danse, auditorium...

A présent, pour satisfaire à l'ensemble des critères du label CRR à travers la mise en œuvre de son projet d'établissement, le CRR du Grand Besançon doit s'engager à :

- développer un département musiques actuelles diplômant (diplôme d'études musicales),
- mettre en place les conditions permettant le déroulement d'un cursus diplômant dans les 3 esthétiques de la danse : jazz, classique, contemporaine (actuellement seul le DEC (diplôme d'études chorégraphique) en danse contemporaine est délivré,
- développer son enseignement du théâtre,
- renforcer son enseignement de la culture musicale (analyse, composition, écriture...) et développer des pédagogies innovantes (éveil pluridisciplinaire, transversalité, évaluation...),
- conforter son département accompagnement au clavier,
- développer son action pédagogique et culturelle (saison, master class, résidences d'artistes...) et développer des partenariats formalisés.

Projection d'organigramme du Conservatoire en 2016



Légende :
 Noir : poste existant
 Gris : transformation poste (changement de catégorie) ou remplacement
 Blanc : création de poste ou poste existant supprimé
 Pointillés : poste existant à l'essai
 Traits : suppression poste
 Rayure : fonction

Postes ou volumes horaires supplémentaires nécessaires au regard des objectifs et enjeux

PEA : professeurs territoriaux d'enseignement artistique (cadre A filière culturelle FPT)
 ASEA : assistant territorial d'enseignement artistique (cadre B filière culturelle FPT)
 ETP : équivalent temps plein

Bleu : redéploiement ou transformation de postes existants
 Vert : sous réserve qu'aucun redéploiement ne soit possible, couverture de nouveaux postes permanents ou heures d'enseignement en plus de l'existant

OBJECTIFS	ENJEUX	POSTES				
		2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Administrer le CRR (gestion administrative et technique)	Renforcer et adapter les fonctions administratives					
Développer l'action culturelle à la CAC et sur le territoire	Développer une saison et l'action culturelle et les partenariats (exigence label)					
Développer la fonction centre de ressources au service des acteurs du territoire	Développer un centre documentaire dématérialisé et proposer une formation continue aux professeurs des écoles musiques de la région					
Développer la sensibilisation en milieu scolaire dans l'agglomération	Développer la sensibilisation en milieu scolaire dans l'agglomération (exigence label)					
Développer un département musiques actuelles	Proposer un cursus complet adapté aux besoins des différents publics					
Proposer les 3 entrées « jazz » et « classique »	Proposer un cursus « jazz » et « classique » (exigence label)					
Renforcer la formation en théâtre	Compiliter et conformer le cursus (exigence label)					
Conforter les musiques Anciennes	Compiliter l'offre pour renforcer le 3 ^{ème} cycle spécialisé dans l'optique du PESH					
Mettre à niveau l'enseignement en piano et accompagnement	Renforcer l'accompagnement (exigence label)					
Conforter les pratiques collectives et la pratique des instruments rares	Répondre à la demande du public et développer les pratiques collectives					
Contribuer à l'offre d'enseignement supérieur	Renforcer les moyens humains pour développer le 3 ^{ème} cycle spécialisé Contribution au cursus proposé par le PESH Bourgogne-Franche-Comté					

Démarches entreprises vis-à-vis des partenaires

Pour mémoire, les seules aides en fonctionnement actuelles sont les suivantes :

- CG25 : 54 K€ / an,
- Etat (DRAC) : 308 K€ / an.

Suite aux différentes rencontres et dossiers de demandes de subventions adressés aux partenaires, voici le récapitulatif des réponses obtenues.

Partenaires	Demande	Réponse
VILLE	Réévaluation sollicitée du montant de l'ACTP CRR.	Courrier en réponse reçu le 18/01/11 confirmant l'accord trouvé pour augmenter l'ACTP de + 100 K€ à partir de 2013 au profil de la CAGB
ETAT	Réévaluation sollicitée de la subvention de 308 K€ de : + 20 K€ en 2011, + 3 K€ en 2012, + 50 K€ à compter de 2013.	Soutien de la DRAC qui a sollicité par courrier une enveloppe complémentaire auprès du Ministère.
REGION FC	Subvention sollicitée à hauteur de : 20 K€ en 2011 30 K€ en 2012 350 K€ à compter de 2013 (à hauteur de l'Etat).	Courrier en réponse reçue le 21/12/10 précisant que la Région a conscience des enjeux mais souhaite une vision plus globale de ses engagements vis à vis des partenaires et vis à vis du Pôle d'Enseignement Supérieur de Musique Bourgogne/Franche-Comté. Mrs. Baulieu et V. Herreweghe ont rencontré M. Da Costa, DGS le 06/12/10. Réunion des élus régionaux sur ce dossier le 10/03/11 matin.
CG25	Réévaluation sollicitée de la subvention de 54 K€ de : + 20 K€ en 2011, + 30 K€ en 2012, + 50 K€ à compter de 2013.	Courrier du Pt du CG25 du 17/02/11 précisant qu'il souhaite examiner les termes d'un nouveau conventionnement à compter de l'installation du CRR dans ses locaux définitifs.
CG70	Demande de subvention de 10 K€ auprès de chacun afin d'asseoir la dimension régionale du CRR.	Réponse négative du CG70 car peu de liens constatés avec les structures départementales 70.
CG39		Réponse d'attente du CG39 (dossier étudié en commission du 2 nd trimestre)
CG90		

Financement du projet d'établissement du CRR

Dans l'optique de l'installation du CRR à la Cité des Arts et du maintien du label CRR, un nouveau projet d'établissement en phase avec ces perspectives a été élaboré et chiffré.

INVESTISSEMENT (en € TTC)**Dépenses supplémentaires en € TTC (par rapport au PPIF 2010)**

DEPENSES SUPPLEMENTAIRES	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Parc instrumental 1 ^{ère} estimation	34 600	97 700	196 000	35 000	15 000	15 000
Matériel informatique 1 ^{ère} estimation		42 500				
Vidéo, téléphonie 1 ^{ère} estimation		40 000				
TOTAL Dépenses supplémentaires	34 600	180 200	196 000	35 000	15 000	15 000

Recettes

Il est proposé que les dépenses d'investissement supplémentaires (parc instrumental, matériel informatique et audio...) soient financées par une provision à partir de l'enveloppe « événement culturel d'agglo » et des dépenses Ressources Humaines non réalisées en 2010.

FONCTIONNEMENT (en € TTC)**Dépenses supplémentaires par rapport au PPIF 2010 (en € TTC)**

DEPENSES SUPPLEMENTAIRES	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ressources humaines	-	7 000	388 109	439 477	452 662	466 241
Actions pédagogiques et culturelles	45 000	50 000	75 000	75 000	75 000	75 000
Charges à caractère général liées : communication, logistique, centre de doc...	25 000	35 000	45 000	45 000	45 000	45 000
Entretien des instruments	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Entretien du bâtiment	-	-	170 000	170 000	170 000	170 000
TOTAL dépenses supplémentaires	85 000	107 000	693 109	744 477	762 662	776 241

Recettes/Baisses de charges/ACTP nouvelles attendues par rapport au PPIF 2010 (en € TTC)

RECETTES/BAISSES DE CH. /ACTP	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes internes			25 000	25 000	25 000	25 000
Revente électricité			5 000	5 000	5 000	5 000
Redevance cafétéria						
Baisses de charges (en +)	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Coût de siège				30 000	30 000	30 000
Effet Noria						
ACTP Ville de B			127 430	127 430	127 430	127 430
Acquise						
TOTAL recettes/baisse de charges/ACTP nouvelles attendues	40 000	40 000	197 430	227 430	237 430	227 430

Après avoir pris en compte des baisses de charges (frais de centralité, effet Noria) et des recettes nouvelles (redevance électricité, cafét., tarifs) ou ACTP attendues, le décaillage du budget annexe CRR et PPIF 2011 par rapport au PPIF arrêté en 2010 avant l'élaboration du projet d'établissement reste le suivant :

2011	2012	2013	2014	2015	2016
+ 45 000	+ 67 000	+ 395 679	+ 422 047	+ 435 232	+ 448 811